

BC saisie par :MOREAU	le 07.03.2023	Validé par: FRATTINI	le 09.03.2023
Interlocuteur :	EMS JUEN		
Centre :CS203 Chargé secteur TER02 03	720 RTE de ST Quentin 38210 TULLINS		

Client:
Contrat:
ESI:

0500-01-01 ECHIROLLES LES PORTIQUES ALLEE
LES PORTIQUES 32 RUE PAUL HEROULT
Destination: HABITATION Date fin constr.: 31.01.1998 Date entrée patrim.: 01.02.1998

OBJET DE LA COMMANDE:	Validation devis n°20228152
Date de début d'exécution:	07.03.2023 Fin d'exécution: 14.03.2023

Prestations/articles	PU HT (EUR)	Quantité	Prix HT	TVA (%)
NVAND30000-Travaux de remise en état suite vandalisme	1,23	3 992,03	4 910,20	10,00

Montant HT	Total remises HT	Total HT	Total TVA	TOTAL TTC (EUR)
4 910,20	0,00	4 910,20	491,02	5 401,22

Opération:	S. analytique:	Travaux parties communes
-------------------	-----------------------	--------------------------

Retour du BC à l'agence dans les 48h suivant travaux avec zones ci-dessous renseignées (QUITUS)

Date de fin de travaux	Travaux conforme au BC	OUI	NON
Observations:			
Signature du locataire		Signature de l'entreprise	

En acceptant l'exécution de la présente commande, l'entreprise est réputée avoir pris connaissance et s'oblige à appliquer les dispositions de Plan de Prévention et du DT Amiante consultable et téléchargeable sur le site internet de la SDH www.sdh.fr

FACTURES: Règlement: 30 jours fin de mois

La facture sera rejetée si elle ne comporte pas le double du bon de commande. Les prix devront être détaillés en "Fournitures" et "Main d'œuvre". Les libellés "Travaux forfaitaires" ou "Conformes au devis" ne seront pas acceptés

Les travaux devront être réalisés dans les règles de l'art